

# Communiqué de presse du Conseil d'Etat

---

24 mai 2017

La version Internet fait foi



# Sommaire

---

<b>Genève internationale .....</b>	<b>4</b>
Félicitations au directeur général élu de l'Organisation mondiale de la santé.....	4
<b>Genève-Confédération .....</b>	<b>5</b>
Radiodiffusion : réserve quant au démantèlement de la FM et à l'évolution des concessions .....	5
Oui à la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales .....	5
Soutien à la modification de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse .....	6
Arbitrage international : Genève globalement favorable à la révision projetée .....	6
Moyens d'identification électronique reconnus : oui à une identification plus fiable.....	7
Genève salue la volonté du Conseil fédéral de renforcer la formation professionnelle supérieure .....	7
Félicitations au Conseil d'Etat élu du canton de Vaud.....	7
<b>Genève.....</b>	<b>8</b>
Le vote électronique est le premier canal de vote à Genève pour les électeurs résidents inscrits et les Genevois de l'étranger .....	8
<b>Agenda des invitations à la presse .....</b>	<b>9</b>

# Genève internationale

---

## **Félicitations au directeur général élu de l'Organisation mondiale de la santé**

Le Conseil d'Etat a adressé ses félicitations au Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général élu de l'Organisation mondiale de la santé, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus succédera au Dr Margaret Chan, qui a accompli deux mandats à cette importante fonction depuis le mois de janvier 2007. Le gouvernement genevois remercie le Dr Chan et lui témoigne toute sa reconnaissance d'avoir su garder un engagement fort pour la cause des malades, notamment pour éradiquer les maladies tropicales négligées.

# Genève-Confédération

---

## **Radiodiffusion : réserve quant au démantèlement de la FM et à l'évolution des concessions**

En réponse à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la révision des ordonnances sur la radio et la télévision (ORTV), sur la gestion des fréquences et des concessions de radiocommunication (OGC) et sur les redevance et émoluments (ORED), le Conseil d'Etat a exprimé les positions suivantes : la fin programmée en Suisse des émissions sur ondes ultra-courtes (FM) au bénéfice de la norme numérique DAB+ ne peut être appréhendée dans les régions frontalières au même titre qu'au cœur du pays. A Genève, les auditeurs circulent des deux côtés de la frontière. Le démantèlement des relais FM peut favoriser une perte locale de couverture, un désintérêt des annonceurs et contribuer de ce fait au risque de difficultés économiques pour les stations privées genevoises. Le Conseil d'Etat suggère que le choix d'émettre ou non sur bande FM soit encore possible au-delà de 2024 et que la date limite de la disparition effective de la FM soit calée sur celle d'une généralisation en France d'une telle bascule.

Par ailleurs, le DETEC souhaite mettre fin à l'obligation faite aux radios privées non-bénéficiaires de quotes-parts de la redevance SSR d'assurer aussi une information régionale et locale. Le Conseil d'Etat considère qu'un tel projet risque de favoriser un abandon de prestations éditoriales, avec des conséquences sur l'emploi et sur la diversité de l'information. Il recommande de maintenir le principe et le cadre des concessions pour la période 2019-2024.

Le Conseil d'Etat rappelle avoir fait connaître avec force son profond attachement au service public, à la SSR et au principe de la redevance. Réitérant cette position, il considère cependant que les chaînes privées indépendantes doivent garder leur capacité d'opérer. La qualité et la diversité de l'information locale et l'emploi dans un secteur déjà durement touché demeurent des préoccupations majeures dans un canton fortement soumis à l'influence et aux intérêts de médias étrangers.

*Pour toute information complémentaire: M. André Klopmann, secrétaire général adjoint, PRE,*

*☎ 078 823 18 18.*

---

## **Oui à la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales**

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'intérieur concernant le projet de révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Ce projet s'articule autour de trois axes principaux : lutter contre les abus, introduire dans la LPGA les adaptations dues au contexte international et optimiser le système.

Le gouvernement genevois souscrit pleinement aux objectifs et moyens proposés en vue de renforcer la lutte contre les abus dans les assurances sociales et d'uniformiser davantage les prescriptions de procédure dans les différentes lois concernées. Il salue en particulier l'introduction d'une base légale claire posant les conditions et modalités dans le respect desquelles les assureurs peuvent effectuer des surveillances portant sur des personnes soupçonnées de fraude aux assurances sociales.

Les propositions tendant à adapter le cadre légal en fonction du contexte international sont approuvées, sous réserve de la question des frais de développement, d'exploitation et d'entretien des points d'accès électroniques qui vont remplacer l'échange d'informations sur papier et pour lesquels un soutien financier de la Confédération est attendu.

Enfin, le Conseil d'Etat soutient l'essentiel des mesures proposées aux fins d'optimiser le système et de répondre à la jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral.

*Pour toute information complémentaire : M. Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 64.*

---

### **Soutien à la modification de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse**

Le Conseil d'Etat a fait part de son soutien au projet de modification de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse, mis en consultation par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

La modification consiste à faire passer de 27'000 à 35'000 le nombre de contrôles annuels à réaliser par les organes paritaires chargés de l'exécution d'une convention collective de travail et les commissions tripartites chargées des tâches d'inspection.

Cette modification permet ainsi d'adapter l'ampleur des contrôles à l'augmentation constatée en Suisse, ces dernières années, du nombre de prestataires de services soumis à l'obligation d'annonce et de frontaliers. Elle va de pair avec la mise en œuvre d'un plan d'actions adopté par le Conseil fédéral en 2016.

*Pour toute information complémentaire: Mme Christina Stoll, directrice générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, DSE, ☎ 022 388 29 29.*

---

### **Arbitrage international : Genève globalement favorable à la révision projetée**

Consulté par le Département fédéral de justice et police, le Conseil d'Etat indique qu'il est globalement favorable à la révision du chapitre 12 de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) relatif à l'arbitrage international. Le gouvernement genevois estime que ce projet contribue à renforcer l'attrait de la place arbitrale suisse ainsi que la clarté et la sécurité juridiques, en intégrant notamment certains éléments de la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Les modifications principales prévues portent sur la réglementation explicite de diverses voies de droit (telles que la rectification, l'interprétation, le complément et la révision d'une sentence arbitrale), la clarification du champ d'application de l'article 12 de la LDIP, en fonction du siège des parties à la convention d'arbitrage au moment de la signature de ladite convention, l'assouplissement des exigences de forme de la convention d'arbitrage, la codification des règles portant sur la récusation et l'obligation de l'arbitre de déclarer ses intérêts, la suppression des renvois aux règles du code de procédure civile et la réglementation complète de l'arbitrage international par la LDIP, ou encore la possibilité de rédiger ses écritures devant le Tribunal fédéral, en matière d'arbitrage international, en anglais.

*Pour toute information complémentaire : Mme Andrea Lacroix, juriste, DSE, ☎ 022 327 92 50.*

---

## **Moyens d'identification électronique reconnus : oui à une identification plus fiable**

Répondant à une consultation du Département fédéral de justice et police concernant la loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus (loi e-ID), le Conseil d'Etat se déclare favorable à cette loi, en particulier à la délégation par la Confédération des tâches d'identification à des fournisseurs d'identité privés, voire cantonaux.

De par son expérience dans le cadre de l'administration en ligne et plus particulièrement des e-démarches, l'Etat de Genève souhaite continuer à se positionner en qualité de fournisseur d'identité et développer cette prestation pour la population et pour ses partenaires.

Un e-ID reconnu permet d'identifier électroniquement une personne physique habilitée à utiliser un service.

*Pour toute information complémentaire: M. Jean-Pierre Gilliéron, directeur des services transversaux, DSE,  
☎ 022 388 00 57.*

---

## **Genève salue la volonté du Conseil fédéral de renforcer la formation professionnelle supérieure**

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une consultation menée par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche sur la modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle : renforcement de la formation professionnelle supérieure.

Le projet prévoit un taux de financement de 50% et ce sont les personnes qui seront directement financées pour leur formation, alors qu'actuellement la Confédération finance les examens professionnels supérieurs (brevet, maîtrise, diplôme) à raison d'environ 20%, sous forme de subvention versée aux cantons.

Le gouvernement genevois estime que cette augmentation du taux de subventionnement correspond à une nécessité si l'on souhaite renforcer l'importance de la formation professionnelle supérieure dans un contexte où l'économie recherche des professionnels toujours plus qualifiés. Par ailleurs, à travers le financement directement aux personnes, cette modification met en œuvre des modalités qui s'avèrent beaucoup plus incitatives que le système utilisé jusqu'à présent.

*Pour toute information complémentaire: M. Grégoire Evéquoz, directeur général, office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, DIP, ☎ 022 388 44 25, portable 079 308 21 88.*

---

## **Félicitations au Conseil d'Etat élu du canton de Vaud**

Le gouvernement genevois d'Etat a adressé ses vives félicitations au Conseil d'Etat vaudois élu.

Il lui adresse ses meilleurs vœux de réussite pour cette importante mission et est convaincu que les excellentes relations qui ont toujours existé et le partage des intérêts communs entre les deux cantons se poursuivront.

## **Le vote électronique est le premier canal de vote à Genève pour les électeurs résidents inscrits et les Genevois de l'étranger**

CHVote, le système de vote électronique genevois public et transparent a été offert le 21 mai dernier à plus de 90'000 électrices et électeurs des cantons de Genève, Bâle-Ville, Lucerne et Berne.

Lors de ce scrutin, 60,87% des 36'349 électrices et électeurs résidents inscrits et 60,50% des 24'526 électeurs suisses de l'étranger qui ont voté l'ont fait de manière électronique. 31,35% des électeurs résidents inscrits et 39,42% des Genevois de l'étranger ont opté pour le vote postal tandis que 7,78% des votants résidents inscrits et 0,08% des Genevois de l'étranger ont voté à l'urne. Ces chiffres confirment le canal de vote électronique comme premier canal pour les électeurs qui disposent de cet outil.

3737 nouveaux électeurs se sont inscrits lors de la votation du 21 mai pour pouvoir bénéficier, dès la prochaine votation, le 24 septembre 2017, de ce canal de vote complémentaire qui permet de voter de manière simple, rapide et entièrement mobile. Les nouveaux inscrits se rajoutent à ceux bénéficiant déjà de ce canal de vote et ce seront donc 40'086 qui pourront en voter en ligne lors de la prochaine votation.

La campagne d'inscription sera d'ailleurs reconduite pour cette votation. Les électrices et électeurs qui ne seraient pas encore inscrits et qui désireraient en bénéficier pourront le faire pour les prochains scrutins. Toutes les informations sont disponibles sur [www.chvote.ch/inscription](http://www.chvote.ch/inscription).

*Pour toute information complémentaire: Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.*

# Agenda des invitations à la presse

*Sous réserve de modifications*

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
29 mai 10h30	Plan d'action pour améliorer les conditions de travail dans le secteur du nettoyage au sein de l'Etat	Grande salle du DF Place de la Taconnerie 7 1204 Genève	DF	Roland Godel ☎ 022 327 98 07
1 <sup>er</sup> juin 11h00	Inauguration de la toiture « Nature Echo: un jardin en toit »	5a, chemin de l'Echo 1213 Onex	DETA  DIP	Jean-Marc Mitterer ☎ 022 546 76 10  Pierre-Antoine Preti ☎ 022 546 69 68 ou 079 754 25 90
6 juin 8h15-15h30	Les usines ABB de Turgi et la compagnie HESS présentent le premier bus TOSA aux Genevois	Ateliers d'ABB Austrasse, 5300 Turgi	DETA  DSE	Karen Troll ☎ 076 491 42 29  Emmanuelle Lo Verso ☎ 022 546 88 10 ou 079 955 44 29
8 juin 10h30	Bilan annuel 2016 du DALE	Pavillon Sicli 45, route des Acacias 1227 Les Acacias	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
9 juin 11h00	Cérémonie de remise des prix du concours cantonal du développement durable 2017	Campagne Charnaux Rue de la Campagne- Charnaux 1217 Meyrin	PRE	Florence Noël ☎ 022 327 90 80 ou 079 343 16 54
16 juin 17h00	Prestation de serment de 19 nouveaux agents de détention	Salle du Grand Conseil 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DSE	Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67
20 juin 11h45	Stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturnes, culturels et festifs	Salle de conférence 2 du DIP 6, rue de l'Hôtel-de-Ville	DALE  DIP	Rafaèle Gross ☎ 076 313 01 25  Pierre-Antoine Preti ☎ 022 546 69 68 ou 079 754 25 90